

**FORMULAIRE DE RESERVATION RELATIF A LA MISE A DISPOSITION
DES MINIBUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY BLANC**

Nom de l'association demandeuse :

Coordonnées du Président (nom, prénom, mail, tél.) :

.....
.....

Sollicite la réservation de minibus 9 places : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Parmi les minibus réservés à besoin de grand coffre : 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐

A partir du : àh.....

(Attention : la récupération du minibus doit intervenir durant le temps de travail des agents)

Et jusqu'au : àh.....

(Attention : le retour du minibus doit intervenir durant le temps de travail des agents)

Objet du déplacement :

.....

Lieu de départ :

.....

Lieu d'arrivée :

.....

Nom du ou des conducteurs* et ses coordonnées (chauffeur confirmé : 2 ans de permis minimum):

1))

2))

3))

*Merci de joindre une photocopie du permis de conduire (à renouveler chaque année).

Signature du Président de l'association

RAPPELS POINTS IMPORTANTS :

- Il est interdit de fumer ou de manger dans les véhicules
- Le nettoyage intérieur et extérieur est à la charge de l'association

→ pour les mentions d'information, lire le verso du formulaire

- **Le véhicule est mis à disposition le réservoir plein de gasoil et doit être restitué de la même manière.**
- **Les enfants de moins de 10 ans doivent être retenus par système homologué, adapté à leur morphologie et à leur poids (siège auto, non fourni par la CCQB).**

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la Communauté de Communes du Quercy Blanc, dont le siège social est basé au 37 Place Gambetta 46170 CASTELNAU MONTRATIER représentée par son Président.

Les données à caractère personnel sont collectées pour les finalités suivantes :

- Joindre le Président en cas de problème technique ou d'annulation de réservation (1)
- S'assurer que le minibus est bien utilisé dans la cadre de sa mise à disposition et pour pouvoir calculer les kilomètres effectués dans le cas où l'association n'aurait pas complété le carnet de bord pour l'émission du titre de perception en fin d'année (1)
- S'assurer que le conducteur a le permis de conduire et peut donc conduire le minibus, le joindre en cas d'infraction au code de la route avec le véhicule mis à disposition et pour pouvoir compléter le formulaire de requête en exonération suite à la réception de l'avis de contravention (2)

Le traitement des données est fondé sur :

-L'intérêt légitime (1)

-Le code de la route (article L221-1 et L121-6) (2).

Les seuls destinataires de ces données sont les services internes de la collectivité et les personnes habilitées en cas de d'infraction au Code de la route.

Les données sont conservées 1 an.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen de protection des données n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement **et** d'un droit à l'effacement et d'opposition sur vos données (1). Pour en savoir plus, vous pouvez consulter vos droits sur le [site de la CNIL](#).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la collectivité :

• Par voie électronique : contact@ccquercyblanc.fr

• Par courrier postal : 37 place Gambetta 46170 CASTELNAU MONTRATIER

Le Délégué à la protection des données de la collectivité est le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Lot. Vous pouvez le contacter par courrier postal adressé au 12 avenue Charles Pillat, 46090 Pradines ou par courriel à dpg@cdg46.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.